

ASSOCIATION RETRO-BIELLES DU SAULNOIS
20 ème RONDE SAULNOISE
du 1er mai 2026

REGLEMENT

Article 1

La dix neuvième édition de la « **RONDE SAULNOISE** » est organisée par l'association RETRO-BIELLES DU SAULNOIS, dont le siège est à CHATEAU-SALINS « 57170 », 3 rue Beaurepaire. Il s'agit d'une randonnée touristique et ludique qui exclut toute notion de sport automobile. Les routes empruntées restant ouvertes à la circulation, nous demandons aux équipages engagés de rester vigilants et de respecter le Code de la Route.

Article 2

La Ronde saulnoise est ouverte aux véhicules automobiles anciens (autos, motos, véhicules militaires et utilitaires). Cependant le nombre limité d'engagements pouvant être atteint (70/80) peut conduire au rejet de certaines demandes de participation.

Sur ce sujet, le comité d'organisation est souverain dans ses décisions.

Article 3

Le bon fonctionnement de la journée est de l'autorité du Directeur de la manifestation, qui pourra en conséquence prendre toutes les décisions nécessaires. Ses décisions sont sans appel.

Article 4

Notre journée ludique est placée sous le signe de la bonne humeur. Chaque équipage est prié de venir en aide à tout autre participant qui pourrait se trouver en difficulté.

Le comportement des conducteurs se doit d'être exemplaire pour le plus grand plaisir de tous, tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'équipage concerné.

Article 5

Tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter de tels incidents, l'organisateur décline toute responsabilité relative aux vols ou dégradations qui pourraient survenir dans ou sur les véhicules engagés.

Article 6

La participation à la ASSOCIATION RETRO-BIELLES DU SAULNOIS
20 ème RONDE SAULNOISE
du 1er mai 2026

REGLEMENT

Article 1

La dix neuvième édition de la « **RONDE SAULNOISE** » est organisée par l'association RETRO-BIELLES DU SAULNOIS, dont le siège est à CHATEAU-SALINS « 57170 », 3 rue Beaurepaire. Il s'agit d'une randonnée touristique et ludique qui exclut toute notion de sport automobile. Les routes empruntées restant ouvertes à la circulation, nous demandons aux équipages engagés de rester vigilants et de respecter le Code de la Route.

Article 2

La Ronde saulnoise est ouverte aux véhicules automobiles anciens (autos, motos, véhicules militaires et utilitaires) Cependant le nombre limité d'engagements pouvant être atteint (70/80) peut conduire au rejet de certaines demandes de participation.

Sur ce sujet, le comité d'organisation est souverain dans ses décisions.

Article 3

Le bon fonctionnement de la journée est de l'autorité du Directeur de la manifestation qui pourra en conséquence prendre toutes les décisions nécessaires. Ses décisions sont sans appel.

Article 4

Notre journée ludique est placée sous le signe de la bonne humeur. Chaque équipage est prié de venir en aide à tout autre participant qui pourrait se trouver en difficulté.

Le comportement des conducteurs se doit d'être exemplaire pour le plus grand plaisir de tous, tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'équipage concerné.

Article 5

Tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter de tels incidents, l'organisateur décline toute responsabilité relative aux vols ou dégradations qui pourraient survenir dans ou sur les véhicules engagés.

Article 6

La participation à la 20ème édition de la Ronde saulnoise implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

édition de la Ronde saulnoise implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.